



Gestion Différenciée des espaces publics

Réduction des pesticides



Projet soutenu par le Ministre wallon de l'environnement et coordonné par l'asbl Adalia
et le CRIE de Mouscron



Plan de l'exposé

1. La gestion différenciée
2. Pôle de Gestion Différenciée
3. La gestion différenciée comme outil de réduction des pesticides
 - 3.1. Le plan de désherbage et les méthodes alternatives
 - 3.2. La lutte contre les ravageurs



1. La gestion différenciée

La Gestion différenciée a pour objectif d'adapter le mode de gestion d'un espace en fonction de divers critères :

- Sa situation géographique (centre ville, faubourg, parc,...),
- Son utilisation (lieu de détente, de passage,...),
- Sa fréquentation (régulière ou occasionnelle),
- Sa superficie,
- ...



La gestion différenciée consiste à :

- « Ramener la nature en ville et dans les quartiers, participer à son développement et à sa préservation. C'est limiter les pollutions et préserver les ressources naturelles ».

Ville de Villeneuve d'Ascq

- « Adapter le niveau d'entretien à chaque espace vert. Cela permet de varier les ambiances, de réduire les dépenses (énergie, moyens humains et techniques) et de mieux préserver l'environnement ».

Ville de Lyon



La gestion différenciée :

- conduit à un plan de gestion adapté à chaque espace en fonction de critères sociaux, environnementaux, humains et financiers → CLASSIFICATION
- elle intègre tous les aspects de la gestion des espaces verts : choix des espèces végétales, choix des moyens de lutte, types d'aménagement, fréquence des entretiens, des tontes,...
- elle conduit à une diminution des pesticides.

La gestion différenciée des espaces verts

Biodiversité

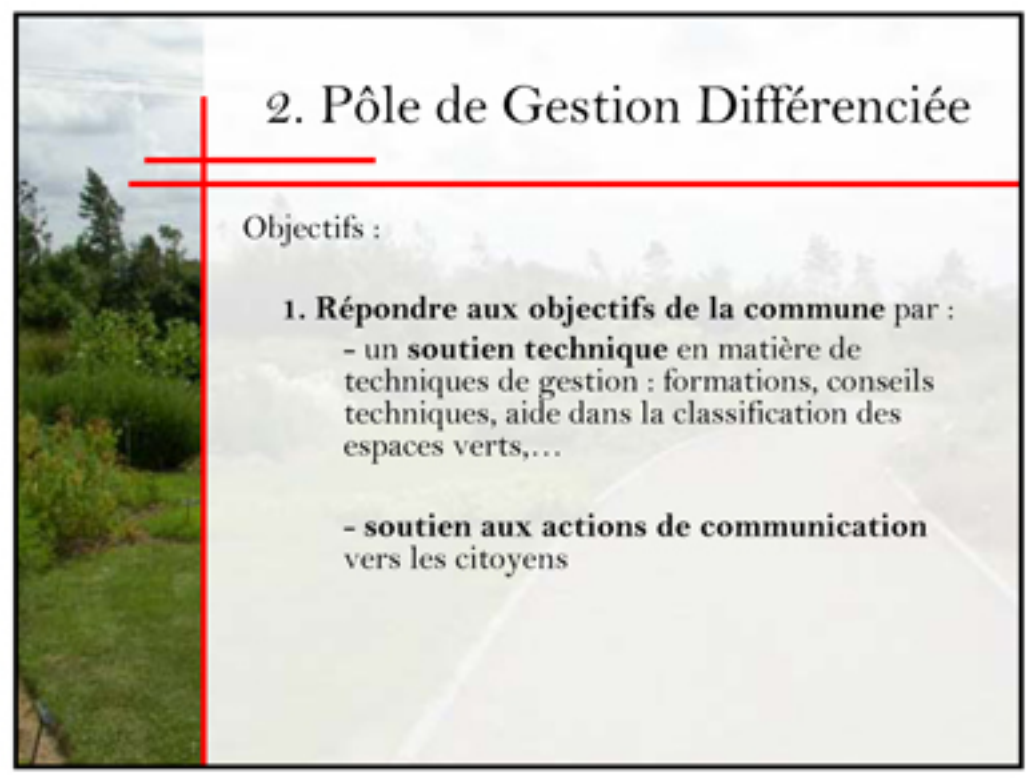
Surface



Intrants (pesticides, engrais,...)

Coût

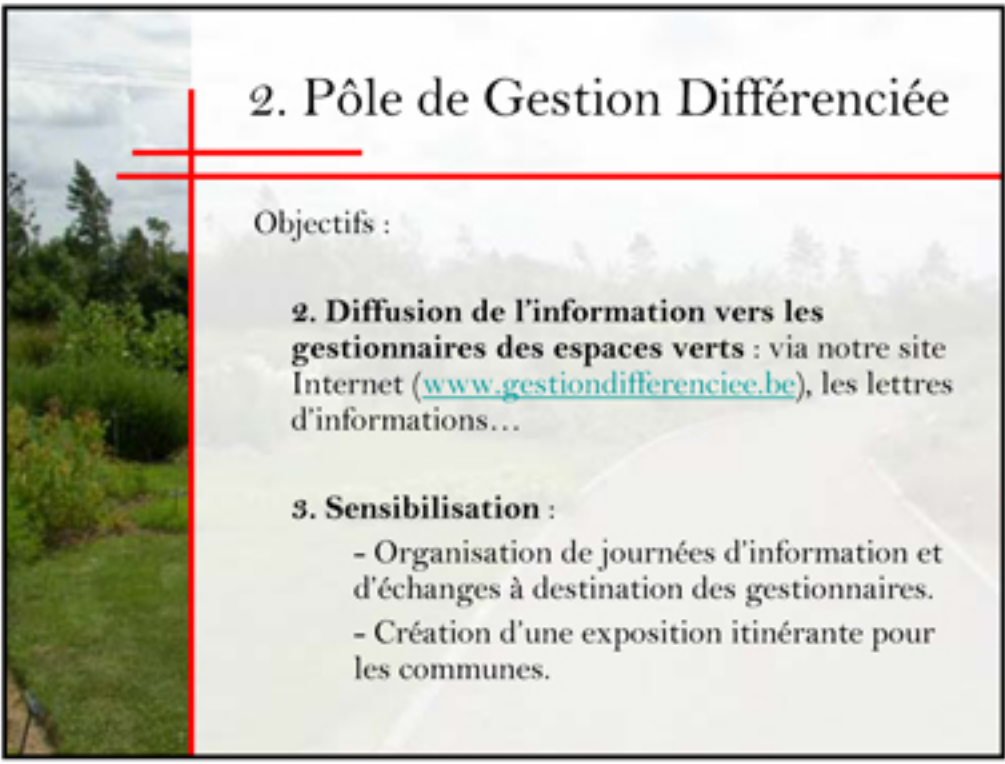
Main d'œuvre



2. Pôle de Gestion Différenciée

Objectifs :

1. **Répondre aux objectifs de la commune** par :
 - un **soutien technique** en matière de techniques de gestion : formations, conseils techniques, aide dans la classification des espaces verts,...
 - **soutien aux actions de communication** vers les citoyens



2. Pôle de Gestion Différenciée

Objectifs :

2. Diffusion de l'information vers les gestionnaires des espaces verts : via notre site Internet (www.gestiondifferentiee.be), les lettres d'informations...

3. Sensibilisation :

- Organisation de journées d'information et d'échanges à destination des gestionnaires.
- Création d'une exposition itinérante pour les communes.

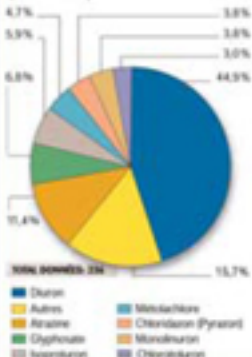
The background of the slide is a photograph of a vineyard. On the left side, there is a vertical strip showing a close-up of green grapevines. The rest of the background is a wider shot of a vineyard with rows of grapevines stretching into the distance under a cloudy sky. A red crosshair graphic is overlaid on the image, consisting of a vertical line and two horizontal lines that intersect to form a cross.

*3. La gestion différenciée
comme outil de
réduction des pesticides*

Pesticides de l'eau

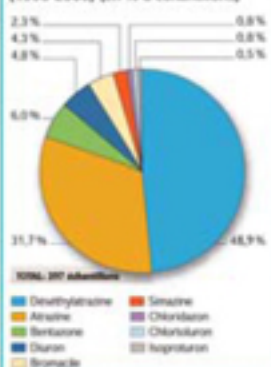


Pesticides dont la concentration est la plus élevée dans les eaux de surface en Région wallonne (1998-2004)



Sources: ITC-LRI (aptitude à la biologie), MIRE-DGRIH, CE Direction des Eaux de Surface (base de données AQUAPHYC)

Pesticides dont la concentration est la plus élevée dans les eaux souterraines en Région wallonne (1996-2003) (en % d'échantillons)



Sources: ITC-E150 (état patrimonial), MIRE-DGRIH, CE Direction des Eaux Souterraines

Source : Tableau de bord de l'environnement wallon 2005

Impacts des pesticides sur la santé

Toxicité aiguë : irritations cutanées, nausées, vomissements, pertes de conscience, troubles neuro-musculaires,...

Toxicité chronique : allergies, cancers, œdèmes pulmonaires, leucémies, diminution de la fertilité,...

Concerne aussi bien
l'applicateur que
la population
environnante !



*3.1. Plan de désherbage et
méthodes alternatives*

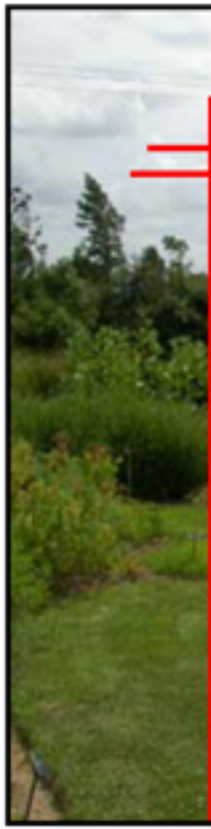


Réglementation en RW

L'arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 27 janvier 1984 (Modifié par l'AERW du 24 avril 1986 portant sur l'interdiction de l'emploi d'herbicides sur certains lieux publics) autorise le recours à ces produits uniquement sur :

- les espaces pavés ou recouverts de gravier,
- les espaces situés à moins d'un mètre d'une voie de chemin de fer,
- les allées de cimetières.

Cet arrêté exclut le désherbage des parterres, talus et pelouses...



Plan de désherbage

Objectif: Réduire l'usage d'herbicides sur le territoire communal

- Remplacer le chimique par des méthodes alternatives dans les zones à risque élevé
- Limiter le chimique dans les zones à risque réduit
- Créer des zones « 0 phyto » sur les secteurs à enjeux écologique

1^{er} étape

Lieu	Surfaces (m ²)	Type de surface

1. Inventaire

Inventaire des surfaces désherbées et non désherbées :

- Cartographie (informatisé ou non)
- Tableau descriptif

Désherbé (O ou N)	Chimique (C) ou alternatif (A)	Type de technique alternative	Matériel employé	Produit commercial	Matière active	Nom de l'application	1 ^{er} passage		
							Date d'application	Quantité de produit commercial appliqué	Durée du traitement

Inventaire des surfaces désherbées et non désherbées :

- Cartographie (informatisé ou non)
- Tableau descriptif

[illegible]

2. Définition des objectifs d'entretien

- Mise en évidence des zones où le désherbage est interdit !
- Définition des zones où le désherbage est nécessaire pour des raisons de sécurité, culturelles,...

La question à se poser :

Est-il nécessaire de désherber ce lieu ?

- Définition des exigences en termes d'entretien (maîtrise complète ou bien partielle de la flore adventice) pour les zones désherbées.

Niveau de dépôt	Lieu	Surfaces (m ²)

[illegible]

Identifier les zones à risque élevé et réduit

[illegible]



Zones à risque et choix de la méthode de désherbage

	Type de surface	Préconisation de désherbage
Zone à Risque élevé	- Surface proche ou connectée à un point d'eau - Surface imperméable - Surface " perméable " présentant des traces de ruissellement ou se comportant comme des surfaces imperméables	Traitement chimique déconseillé Recours aux techniques alternatives
Zone à Risque réduit	- Surface perméable sans traces de ruissellement	Emploi d'herbicides chimiques possible Recours aux techniques alternatives

Source : FEDEREC Bretagne



Les surfaces en milieu urbain

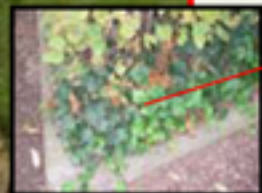
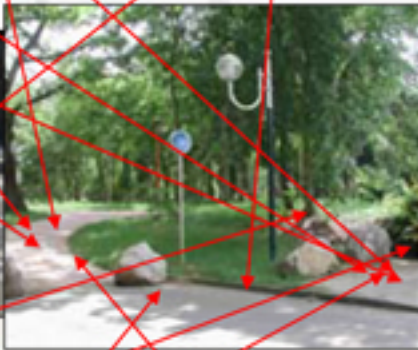
Surfaces imperméables	Surfaces perméables
Surface bitumée (enrobé ou bicouche)	Surface sablée
Surface sablée cimentée	Surface enherbée
Surface pavée (granit ou ciment)	Terre nue (non compactée)
Surface dallée (1)	Association terre / gravier (2)
Surface stabilisée (3)	Surface gravillonnée

- (1) Concerne différentes natures de dallage : calcaire, marbre, granit, grès, ardoise, quartzite, schiste .
- (2) Mélange de terre et de cailloux de diamètre 0/60 .
- (3) Aire sablée constituée d'une sous-couche de gravier puis d'une couche de finition .

4. Choix des méthodes

Propositions de méthodes de désherbage

- Lutte préventive
- Lutte curative (alternatif ou chimique)



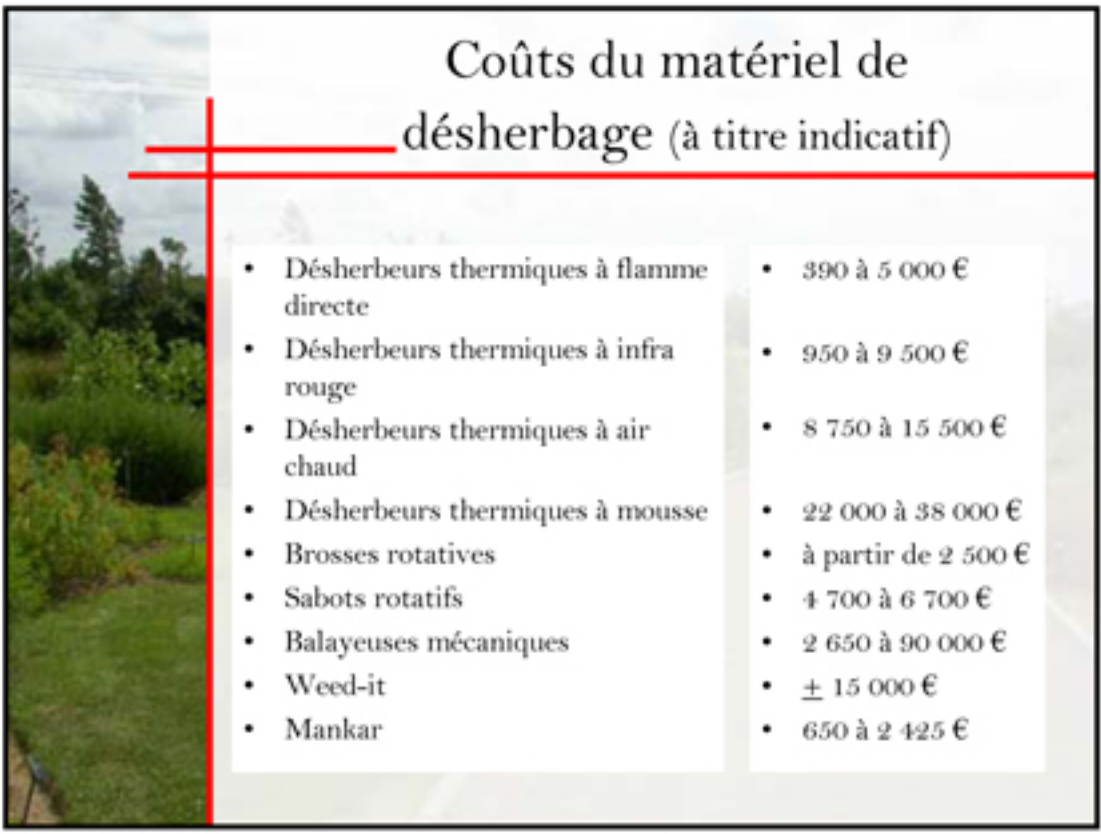
Méthodes chimiques « alternatives »

- **Weed-it**



- **Mankar**





Coûts du matériel de désherbage (à titre indicatif)

- | | |
|---|-----------------------|
| • Désherbeurs thermiques à flamme directe | • 390 à 5 000 € |
| • Désherbeurs thermiques à infra rouge | • 950 à 9 500 € |
| • Désherbeurs thermiques à air chaud | • 8 750 à 15 500 € |
| • Désherbeurs thermiques à mousse | • 22 000 à 38 000 € |
| • Brosses rotatives | • à partir de 2 500 € |
| • Sabots rotatifs | • 4 700 à 6 700 € |
| • Balayeuses mécaniques | • 2 650 à 90 000 € |
| • Weed-it | • ± 15 000 € |
| • Mankar | • 650 à 2 425 € |

Exemple de plan de désherbage. Ville de Pamiers
(France). Source : L'appaméen, n°24



Etapes du plan de désherbage

**F
O
R
M
A
T
I
O
N**

1. Inventaire/cartographie



2. Définition des objectifs d'entretien



3. Classement des zones à désherber



4. Choix de la méthode de désherbage

**C
O
M
M
U
N
I
C
A
T
I
O
N**

The background of the slide features a photograph of a paved road that curves into the distance, flanked by a dense forest of tall evergreen trees. A bright red crosshair is superimposed on the image, with a vertical line extending from the top and a horizontal line extending across the upper portion of the frame. The text is centered in the lower half of the image.

*3.2. Lutte contre les
ravageurs*



Lutte intégrée, lutte biologique

- Observation,
- Identification, connaissance de la faune,
- Seuils de tolérance,
- Prise en compte des contraintes économiques, environnementales et sanitaires dans le choix d'une intervention,
- Priorité aux solutions alternatives.

Moyens de lutte

- Lutte biologique : lâchers d'auxiliaires, produit phytosanitaire biologique (pyrèthre naturel),...



Larve de coccinelle
contre les pucerons



Chenille traitée au
Bacillus
thuringiensis



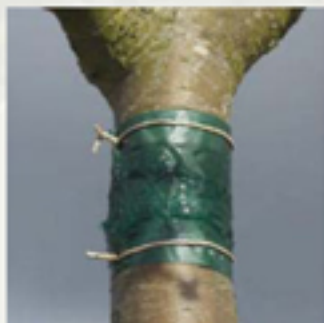
Guêpe parasitoïde
contre les
cochenilles
pulvinaires

Moyens de lutte

- Lutte mécanique : brossage, élagage, bandes de glu, barrières physiques,...
- Lutte biotechnologique : pièges à phéromones,...



Piège à phéromones contre la mineuse du marronnier



Bande de glu contre fourmi, tenthrèdes, cameraria,...



Conclusion

La gestion différenciée conduit à :

- **Adapter le mode de gestion** en fonction des critères environnementaux, sociaux, financiers et de sécurité,
- **Limiter les pollutions** en réduisant, voire abandonner par endroit, l'usage de pesticides sur le territoire communal et en favorisant les techniques alternatives.

Et nécessite de :

- **Former** le personnel communal et **informer/sensibiliser** les citoyens



Merci de votre attention

Pour plus d'informations :
Pôle Gestion Différenciée

Rue Jacob Makoy, 43

4000 Liège

Tél : 02 538 80 46

Gsm : 0475 56 04 99

E-mail :

frederic.jomaux@gestiondifferentiee.be

